

dien au Venezuela. Représentants suppléants: J. O. Parry, Chef adjoint, Direction des affaires des Nations Unies, ministère des Affaires extérieures. R. M. Middleton, Direction des Affaires des Nations Unies, ministère des Affaires extérieures. Conseillers: G. S. Grondin, Premier Secrétaire, Mission permanente, New York. R. W. MacLaren, Premier Secrétaire, Mission permanente, New York. M¹¹⁰ M. C. Fletcher, Troisième Secrétaire, Mission permanente, New York.

43^e session du 11 juillet au 5 août 1967: Représentant: Marvin Gelber, M.P. Représentants suppléants: J. L. Delisle, Représentant permanent désigné du Canada auprès du bureau des Nations Unies à Genève. J. O. Parry, Chef adjoint, Direction des Affaires des Nations Unies, ministère des Affaires extérieures. Conseillers: L. Houzer, Conseiller, Mission permanente, Genève. R. M. Middleton, Direction des affaires des Nations Unies, ministère des Affaires extérieures. R. McKinnon, Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève. D. Wilson, ministère des Finances. L. Y. Fortin, Direction des affaires des Nations Unies.

3. 1965-1966: \$22,568; 1967-1968: \$21,590.

4. 1965-1966: \$2,060.00; 1967-1968: \$3,717.62.

*LES SUBVENTIONS À LA CONSTRUCTION DE NAVIRES DE BOIS

Question n° 215—M. Comeau:

1. Le gouvernement a-t-il étudié le problème du chômage créé dans les chantiers de construction maritime du Canada lorsqu'on a cessé d'accorder des subventions à la construction de navires de bois?

2. Le gouvernement s'apprête-t-il à instaurer de nouveaux programmes pour venir en aide à ces chantiers de construction maritime?

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, la réponse à la question 215 marquée d'un astérisque est en deux parties: 1. Le gouvernement n'a pas cessé d'accorder des subventions à la construction de navires de pêche en bois; il les a réduites à un niveau compatible avec les fonds votés par le Parlement.

2. Je ne sais pas que de nouveaux programmes soient en préparation.

LA VENTE DE SACS DE COUCHAGE PAR LA CDBC

Question n° 222—M. Marshall:

Lorsque la Corporation de disposition des biens de la Couronne a vendu un certain nombre de sacs de couchage à *Oscar's Surplus Jobbers Limited*, de Toronto, pour \$59,687, à *Oscar's Surplus Jobbers Limited*, de Toronto, pour \$15,032, à *Acme Surplus Sales Limited*, de Toronto, pour \$15,000 et à *Western Surplus Sales Limited*, d'Edmonton, pour \$6,051, a) quel nombre de sacs de couchage était compris dans chaque vente, b) de quel

genre ou quels genres de sacs de couchage s'agissait-il dans les différentes ventes, c) quel était le prix coûtant des sacs de couchage au gouvernement canadien, prix de l'unité, du genre et global, d) pourquoi a-t-on jugé nécessaire d'en disposer?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de la Production de défense et le ministère de la Défense nationale m'informent comme suit: Oscar's Surplus Jobbers: a) 14,044; b) 8465-21-107-4605—(sacs, doublure intérieure). Oscar's Surplus Jobbers: a) 2,520; b) n° 4605—sacs, doublure intérieure (2,350 vendus); n° 4611—sacs, doublure extérieure (170 vendus). Acme Surplus: a) 3,000; b) n° 4605—sacs, doublure intérieure. Western Surplus: a) 217; b) Assortiment de sacs pour l'Arctique et de couvre-sacs.

c) et d) Les sacs de couchage en question étaient des parties usagées de sacs de couchage pour l'Arctique, achetées en 1949-1951, et qui ne répondaient plus aux exigences requises pour utilisation prolongée en climat froid. Avant de les déclarer excédentaires aux besoins de la défense, nous avons soumis ces sacs à une inspection rigoureuse; celle-ci a révélé que l'isolant à l'intérieur des sacs s'était détérioré et aplati au point de les rendre inaptes à remplir le rôle qui leur était assigné. Le coût initial exigé de la Défense nationale pour ces parties composantes était: doublure, \$10.00 chacune; intérieur, \$27.00 chacun; étui, \$7.35 chacun.

TORONTO (ONT.)—LE DROIT D'ATTERRISSAGE D'ALITALIA

Question n° 223—M. Badanai:

Le gouvernement a-t-il pris une décision pour ce qui est d'accorder à la compagnie Alitalia le droit d'atterrir à l'aéroport international de Toronto et, dans le cas de la négative, pourquoi?

L'honorable Paul T. Hellyer (ministre des Transports): Nous avons reçu de gouvernements européens, y compris celui de l'Italie, un certain nombre de demandes visant à étendre les droits de trafic de façon que Toronto soit compris dans les liaisons exploitées à partir du Canada ou à destination du Canada, en vertu d'accords bilatéraux. Une étude portant sur les répercussions que pourrait avoir l'ouverture de l'aéroport de Toronto à d'autres transporteurs étrangers est en cours et le gouvernement s'occupe de cette question.

QUESTION RELATIVE À L'AIDE EXTÉRIEURE

Question n° 228—M. Gauthier:

1. Quelle aide le Canada a-t-il donnée à l'étranger durant les années 1965, 1966 et 1967?

2. Quel est le total des prêts consentis aux autres pays au cours des années 1965, 1966 et 1967 et à quels taux d'intérêt ont-ils été consentis?